



DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE
COMMUNE DE

FRANCOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME



AGENCE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT
DE LA MARTINIQUE

Echelle : 1/3 000
Date : le 11 Juillet 2019

3ème Modification du PLU approuvé en vigueur

Réception en Mairie
Date :
Visa du Maire
Echelle : 1/3 000

- Emplacements réservés
- Espaces boisés
- Plan deau la Manzo
- Limite de section
- points de vue
- Programmes de logements
- Élément végétal protégé au titre de l'article L'123-1-7 du code de l'urbanisme
- Élément du bâti protégé au titre de l'article L'123-1-7 du code de l'urbanisme
- Création de cheminements piétons
- Aménagement d'espace public

Zonage

- U1, U1a
- U2
- U3, U3a
- U4, U4a
- U5
- U6
- UE, UEa, UE1
- UP
- US
- A1
- A2
- 1AU
- 1AUh
- 2AU
- N1
- N2
- N3

Emplacements Réservés
Au titre de l'article L. 123-1,8 du code de l'urbanisme

N°	Désignation des ouvrages	Bénéficiaire
I - Voirie		
1	Liaison carrefour du stade/ Pte courchet	Commune
2	Amélioration de la RN 6	Région
3	Élargissement de la rue Péronin	Commune
4	Aménagement Carrefour du stade	Région
5	Aménagement Carrefour Pte courchet	Commune
6	Aménagement carrefour Réunion Nord	Région
7	Aménagement carrefour Trianon	Région
8	Aménagement carrefour RN 6 / CD 16	Région
9	Voie de liaison rue Homère Clément - Maternité	Commune
10	Désenclavement de Presqu'île	Commune
11	Voie de liaison Bourg - Pointe Courchet	Commune
12	Voie de liaison Bourg - Espérance	Commune
13	Voie de liaison Bourg - Perception	Commune
14	Voie de liaison Bourg - Cité la Jetée	Commune
25	Création d'une voie de liaison de Presqu'île	Commune
II - Ouvrages Publics		
15	Digue de protection du bourg	Commune
16	Élargissement du canal	Commune
17	Point de vue (Mome Acajou)	Commune
18	Ecole maternelle, crèche de Saint-Laurent	Commune
19	Parcours santé	Commune
20	Parking	Commune
21	Zone d'activité	Commune
22	Parking (rue Séraphin Calonne)	Commune
23	Point de vue (Mome Pitault)	Commune
24	Parking	Commune

Localisation prévue au titre de l'article L.123-2,b du code l'urbanisme
Pour la réalisation de programme de logements diversifiés

N°	Adresse	Référence Cadastre	Pourcentage minimum de SHON affecté à du logements aidés
25	Rue Homère Clément	A 622	
26	Rue Homère Clément	A 620	100 % de la Shon affectée au logement
27	Rue Homère Clément	A 200	à l'exception des surfaces
28	Rue Homère Clément	A 449	commerciale en rez de chaussée
29	Rue Homère Clément	A 335	
30	Rue Lubin	A 187	
31	Rue Elphège Mélan	A 169	60 % minimum de la SHON affectée
32	Rue Vincent Allègre	A 160	aux logements aidés
33	Rue Vincent Allègre	A 240	
34	Rue Schoelcher	A 421	
35	Rue Isambert	A382	
36	Rue séraphin Calonne	A 551	

Localisation prévue au titre de l'article L.123-2, c du code l'urbanisme.
Pour l'aménagement de voies et ouvrages publics.
Installations d'intérêt général et les espaces verts à créer

N°	Adresse	Objet
37	Rue Lubin	Place publique
38	Rue Lubin	Place publique
39	Place de l'église	Place publique
40	Gare routière/rue François Arago	Cheminement piéton

